

## 12 Débats

# Taiwan, l'autre casse-tête diplomatique de Donald Trump

**OPINION** Si tous les regards seront tournés vers Singapour le 12 juin prochain pour la rencontre historique entre Donald Trump et Kim Jong-un, un autre événement diplomatique de premier plan se tiendra à Taïwan le même jour: l'inauguration de l'Institut américain à Taïpei, l'ambassade officielle des Etats-Unis dans la capitale taïwanaise. Le nouveau bâtiment, qui aura nécessité près de neuf ans de travaux pour un budget de 250 millions de dollars, sera inauguré pour l'occasion par la présidente de Taïwan, Tsai Ing-wen, et le président de l'Institut, James Moriarty. Cependant, le véritable enjeu de cette inauguration réside dans la composition même de la délégation américaine. Quel membre de son administration Donald Trump choisira-t-il pour le représenter?

Si les spéculations vont bon train – le nom de John Bolton (conseiller à la sécurité nationale et fervent défenseur de l'île) circule avec insistance –, la présence, ou non, de toute personnalité de haut rang sera perçue comme un signal clair quant à la position américaine sur la question taïwanaise. Pour Taïpei, une délégation importante conduite, éventuellement, par un membre du cabinet présidentiel viendrait renforcer le sou-

tien américain observé ces derniers mois. En effet, depuis le début de l'année, la Maison-Blanche a multiplié les gestes en faveur de son allié. Plusieurs décisions, allant de l'autorisation pour les responsables politiques des deux pays de se rencontrer officiellement (Taiwan

## Trump choisira-t-il de ménager la susceptibilité chinoise, quitte à renforcer Xi Jinping dans son ambition de réunifier Taïwan à la Chine?

Travel Act) au transfert de technologies militaires pour la construction de sous-marins par la marine taïwanaise, ont considérablement renforcé les liens entre Washington et Taïpei.

Ce rapprochement intervient dans un contexte particulièrement difficile pour Taïwan, victime d'une campagne d'intimidation sans précédent de la part du voisin chinois. Il faut dire que le ton farouchement nationaliste adopté par Xi Jinping lors de son discours de clôture de la session annuelle du parlement le

20 mars dernier ne laissait guère de doute quant à la détermination du président chinois de ramener l'«île rebelle» dans le giron national. Jamais depuis son arrivée aux affaires en 2012, Xi Jinping n'avait adressé une telle mise en garde à Taïwan. «Tous les actes et tous les stra-

tagèmes visant à séparer la Chine sont voués à l'échec et s'exposeront à la condamnation populaire et à la punition de l'Histoire», avait-il séchement prévenu. Le président chinois semble avoir perdu toute patience avec la majorité indépendantiste au pouvoir dans l'île depuis 2016.

Face au refus continu de Tsai Ing-wen de reconnaître le «consensus de 1992» selon lequel les deux parties acceptent l'idée d'une seule Chine, chacun avec sa propre interprétation, Pékin a choisi

d'adopter une stratégie beaucoup plus agressive. Il y a d'abord eu ce courrier de remontrances envoyé à 36 compagnies aériennes pressant ces dernières de changer leur façon de présenter Taïwan comme un pays distinct sur leur site internet. Cette démarche, bien que qualifiée de «non-sens orwellien» par Washington, a été acceptée par la plupart des compagnies comme Lufthansa, British Airways, Air France, Qantas, Delta Airlines et Air Canada. Puis, il y a eu les ruptures diplomatiques successives entre Taïwan et deux de ses alliés historiques, le Burkina Faso et la République dominicaine. Il ne reste aujourd'hui que 18 Etats, parmi lesquels le Vatican et des nations du Pacifique et d'Amérique latine, qui maintiennent encore des relations officielles avec Taïwan au détriment de la Chine.

Enfin, il y a l'augmentation croissante de manœuvres militaires, de plus ou moins grande ampleur, dans le détroit de Formose. Depuis le début de l'année, les forces navales et aériennes chinoises ont intensifié leurs exercices, parfois à tirs réels, dans les eaux internationales entourant l'île et dans l'espace aérien qui les surplombe. Pour Pékin, toute action visant à remettre en cause sa souveraineté sur Taïwan est intolérable.

Les autorités chinoises ont d'ores et déjà prévenu les Etats-Unis que toute présence officielle à Taïpei le 12 juin prochain sera prise comme un affront et que Washington devra en assumer les conséquences. Si pour l'instant on ignore la nature d'éventuelles représailles, le soutien chinois sur le dossier nucléaire nord-coréen représente un formidable moyen de pression. Donald Trump sait qu'il joue gros dans ce dossier. Osera-t-il se fâcher avec Pékin et risquer ainsi un succès diplomatique majeur ou choisira-t-il de ménager la susceptibilité chinoise, quitte à renforcer Xi Jinping dans son ambition de réunifier Taïwan à la Chine? Quelle que soit la décision que prendra le président américain, une chose est sûre: la question taïwanaise continuera d'empoisonner les relations entre les Etats-Unis et la Chine bien au-delà du 12 juin. ■

GREGORY COUTAZ  
PROFESSEUR ASSISTANT À  
L'UNIVERSITÉ DE LA CULTURE  
CHINOISE À TAIPEI



# L'UDC propose une initiative simpliste

**OPINION** Personnellement, je commence à fatiguer face aux initiatives populistes de l'UDC. Une fois encore, le parlement fédéral perd un temps fou à traiter d'un texte obscur de ce parti lancé à des fins marketing, n'offrant aucune solution réelle. Pompeusement appelée «pour l'autodétermination», l'initiative contre les juges étrangers dénonce le fait qu'une disposition constitutionnelle adoptée par le peuple ne puisse pas être appliquée en raison d'un conflit avec le droit international. Il s'agit d'une attaque directe contre la protection internationale des droits fondamentaux en Suisse.

Car l'enjeu immédiat de cette initiative, c'est la dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) que la Suisse a signée en 1974. Depuis, le catalogue de la CEDH a été intégré dans notre Constitution. L'UDC ne digère pas que plusieurs de ses initiatives – dont celle pour le renvoi des étrangers criminels ou celle sur la construction des minarets – aient été jugées contraaires à la CEDH. Elle veut donc inverser l'ordre juridique actuel pour que le droit national prime sur le droit international.

Dans la réalité de la politique internationale, les choses ne sont évidemment pas si simples. La proposition des initiateurs implique qu'en cas de contradiction entre une disposition constitutionnelle et un traité international, la Suisse doive renégocier le traité ou le dénoncer. Avec 4000 traités internationaux signés par la Suisse, le travail de réexamen s'annonce colossal. Mais surtout, la Suisse perdrait toute crédibilité, puisque la primauté du droit international est la règle, hormis dans quelques états voyous. En gros, l'initiative réclame que la Suisse s'engage à ne pas respecter ses engagements internationaux. Ça s'appelle se tirer une balle dans le pied, un non-sens total...

L'expression «juges étrangers» est totalement fallacieuse puisque chaque pays signataire de la CEDH envoie un juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La Suisse est donc représentée à Strasbourg

Pas étonnant donc que cette initiative soit combattue par l'ensemble des partis, ainsi que par l'USAM et Economiesuisse. Tous craignent que

l'insécurité juridique engendrée par cette modification constitutionnelle nuise à l'économie du pays entier. Les experts juridiques aussi la rejettent à l'unanimité, estimant qu'elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Le Conseil fédéral n'a pas mâché ses mots en recommandant le rejet de cette initiative qui selon lui fixe des règles inutiles, propose de mauvaises solutions, et dont le texte obscur sur plusieurs points contient des contradictions. Comment déterminer s'il existe un conflit entre le droit international et la Constitution? A qui accorder la compétence de déterminer s'il existe un tel conflit: au Conseil fédéral, au parlement? Et quelle procédure suivre? Autant de questions auxquelles l'initiative n'apporte aucune réponse.

Un mot encore sur l'expression «juges étrangers», totalement fallacieuse, puisque chaque pays signataire de la CEDH envoie un juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La Suisse est donc représentée à Strasbourg. Ce sont nos juges, pas des juges étrangers. De plus, de nombreux Suisses utilisent ce tribunal pour faire recours contre une décision prise en Suisse et qu'ils considèrent injuste. La Cour européenne de Strasbourg participe de notre démocratie.

Les relations actuelles entre droit national et international relèvent en Suisse d'un régime complexe et nuancé, sans règle précise et absolue de hiérarchie, et cela fonctionne. Là où la flexibilité actuelle de notre système permet de trouver des solutions sur mesure pour résoudre les conflits entre les différents niveaux de droit, l'initiative dite «pour l'autodétermination» prévoit d'instaurer un mécanisme rigide. Le 25 novembre, il faudra donc glisser un non résolu dans l'urne pour rejeter cette dangereuse attaque contre la protection de nos droits fondamentaux. ■

VALÉRIE PILLER CARRARD  
CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/FR)



## SUR LES BLOGS

### Une étrange expérience sur le revenu de base

«La commune zurichoise de Rheinau projette de tester le revenu de base inconditionnel (RBI) pendant une année. Le projet laisse perplexe car il fait abstraction du principal problème, à savoir son financement», écrit sur son blog le professeur d'économie Cédric Tille. A lire sur le site du «Temps».

# Lettre ouverte à Fernand Melgar à propos du deal de rue à Lausanne

**OPINION** Monsieur Fernand Melgar, Nous, cinéastes en devenir, cinéastes confirmés, professionnel-le-s du cinéma, cinéphiles, vous adressons cette lettre ouverte pour vous faire part de notre consternation devant la polémique que vous avez déclenchée.

Nous avons choisi de ne pas commenter vos opinions politiques, ni de vous faire part des nôtres. Nous dénonçons plutôt ici les méthodes inacceptables, contraires à toute éthique documentaire que vous avez employées pour attirer l'attention sur le trafic de drogue dans votre quartier.

En souhaitant pointer du doigt un problème lié à votre quotidien, vous avez avancé des faits non avérés et mal documentés d'une façon malhonnête. En effet, il n'a pas été prouvé que les dealers de rue de votre quartier ont pour clients des écoliers, qu'ils disséminent des maladies sexuellement transmissibles à des adolescentes, ni qu'ils sont envoyés à Lausanne par des mafias d'Afrique de l'Ouest.

En érigeant en problème systémique un événement qui vous a marqué – la mort par overdose d'un jeune voisin –, vous faites fi d'une analyse rigoureuse des causes et effets de la vente et de la consommation de drogue à Lausanne au profit d'un sentimentalisme peu armé pour étudier ces phénomènes.

Faute de faits documentés, vous avez par la suite souhaité illustrer vos propos par des photos de jeunes gens, prises de façon aléatoire et illégale. Lorsqu'un cinéaste renommé, jouissant d'une forte attention dans le paysage médiatique suisse, rend publiques des photos volées de personnes présentées comme des dealers de son quartier, un cap grave est franchi. Cette utilisation policière des images, qui relève plus d'un repérage d'indice que de celui d'un documentariste, sans égard pour toute loi ou éthique, met en danger un groupe de personnes vulnérables en fournissant leur identité aux autorités et à la colère populaire.

Vous placez ainsi des personnes sans moyens de répondre à vos attaques au centre du colimateur répressif, vous éloignant de toute déontologie qu'un cinéaste responsable se doit de suivre vis-à-vis des individus impliqués dans ses images.

En tant que figure publique et professionnel confirmé, vous êtes conscient du pouvoir de l'image et du discours. Vos manquements ne sont donc pas dus à une maladresse de débutant. Votre conduite a des conséquences directes et vous avez une responsabilité quant

aux représentations que vous véhiculez. Non seulement vos propos et photos mettent concrètement en danger des personnes, mais ils exacerbent une xénophobie et une stigmatisation raciale déjà largement répandues par certains milieux.

Finalement, vos actions sont symptomatiques d'une dégradation contemporaine de l'exigence portée envers les images. Le travail d'un cinéaste – qui plus est d'un documentariste – n'est-il

pas de poser des questions au public et de rendre visible la complexité d'un monde toujours plus difficile à appréhender, plutôt que de donner une vision simplificatrice et univoque d'une problématique de quartier? ■

Cette lettre est signée par plus de 230 personnes dont Lionel Baier, directeur du département cinéma de l'ECAL à Lausanne, Michel Buhler, ex-directeur du département cinéma de la HEAD, et les cinéastes Nicolas Wadimoff, Jean-Stéphane Bron

ÉTUDIANT-E-S EN CINÉMA DE LA HEAD ET DE L'ECAL,  
ALUMNI-E-S ET PROFESSIONNEL-LE-S DU CINÉMA